



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

environnement

Question écrite n° 90549

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la multiplication des antennes paraboliques. En effet, le nombre croissant de ces installations pollue l'environnement visuel de nos cités. Il n'est pas rare de voir une accumulation d'antennes paraboliques sur de l'habitat collectif qui contribue de fait à dégrader l'esthétique de celui-ci. Une recherche devrait être conduite afin d'étudier un design plus discret et en harmonie avec l'architecture, tenant compte des contraintes technologiques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour pallier les désagréments causés par cette prolifération d'antennes paraboliques.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la multiplication des antennes paraboliques et à la pollution visuelle de nos cités qu'elles provoquent. Le développement des bouquets de télévision par satellite a entraîné un déploiement important d'antennes paraboliques en façade d'immeubles individuels et collectifs. L'impact de ces équipements sur la qualité architecturale et, partant, sur le paysage, est lié, en grande partie, au nombre encore croissant d'installations individuelles. L'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion est régie par la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966 modifiée par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004. La recherche d'un design plus discret des installations comme l'amélioration générale des situations existantes s'inscrit dans le droit privé et, dans cette mesure, paraît relever de prises de conscience individuelles et collectives (droit de la copropriété) et de volontés communes. Dans ce cadre, des dispositions ou des règles particulières favorisant les antennes collectives peuvent être mises en place à l'échelon des immeubles. C'est dans le moyen et long terme que se façonnent les paysages, c'est pourquoi il est prévisible que les évolutions technologiques permettront de voir disparaître à terme ces paraboles, comme ont disparu la plupart des antennes de télévision dites « en rateau ».

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90549

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3235

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6505